



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

266^e séance

Mardi 26 juillet 2005, à 10 heures
New York

Président : M. Rowe (Sierra Leone)

La séance est reprise à 10 h 25.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai indiqué hier que nous avons des informations concernant le Bureau de la Commission. Je suis en mesure à présent d'annoncer que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a achevé le processus de nomination des candidats pour les postes vacants du Bureau. M. Christophe McBride, du Royaume-Uni, et M. Meir Itzhaki, d'Israël, ont été nommés membres du Bureau en tant que Vice-Présidents. Je crois comprendre qu'il y a consensus et accord général entre les membres de la Commission pour que ces représentants soient élus ce matin membres du Bureau de la Commission.

S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que la Commission souhaite élire M. Christophe McBride, du Royaume-Uni, et M. Meir Itzhaki, d'Israël, en tant que Vice-Présidents de la Commission du désarmement?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Comme je l'ai indiqué hier soir, j'entends permettre aux délégations, dans le cadre des différents groupes et entre ceux-ci, de se réunir, comme nous l'avons fait sur la question de la revitalisation de la Commission, quand les représentants s'étaient réunis à titre individuel, au sein de leurs groupes et entre ceux-ci, et étaient parvenus à un accord auquel nous avons tous en fin de compte

souscrit. Je pense que cette formule pourrait convenir cette fois-ci, et j'entends suspendre maintenant la séance de façon à donner aux délégations la possibilité de s'efforcer de régler certaines des questions que nous n'étions pas en mesure de régler hier. Nous reprendrons dans une heure – ou moins, si les représentants estiment pouvoir arriver à un accord avant, ce dont il y aurait lieu de se féliciter.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Avant que la séance soit suspendue, je voudrais saisir l'occasion pour adresser les sincères condoléances de mon gouvernement au Gouvernement égyptien à la suite de l'attentat terroriste survenu ce week-end à Charm el-Cheikh, dans lequel des innocents ont été tués et blessés. Nos pensées et nos prières vont, en ce jour, aux victimes du terrorisme en Égypte et ailleurs.

M. McBride (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais essayer de comprendre pourquoi nous suspendons pour des consultations. J'avais cru comprendre hier soir qu'il semblait se dégager un consensus naissant sur la base duquel nous laisserions intacts les paragraphes 8 et 9 et garderions la référence à 2006 au paragraphe 10. Si je suis dans l'erreur, il serait utile de me donner des éclaircissements. Autrement, je ne comprends pas pourquoi nous devrions nous interrompre pour une heure. Sur quoi allons-nous de fait nous consulter? Avant de convenir d'une suspension de séance d'une heure, je vous serais obligé de bien vouloir me dire, Monsieur le Président,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



de quoi nous allons débattre exactement de façon à ce que nous puissions réaliser des progrès aussi rapides que possible lorsque nous reprendrons la séance. J'ai le sentiment qu'il nous faudra nous réunir une nouvelle fois cet après-midi si nous prenons une heure ce matin pour débattre de questions que ma délégation, tout au moins, ne saisit pas très bien.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai dit hier que je procéderai de la sorte, compte tenu de l'état des choses à 18 heures ou 18 h 10 environ. Disons qu'il y avait quelques problèmes à régler. J'ai alors suggéré de recourir à la même formule que nous avons utilisée pour la question de la revitalisation. J'ai proposé que nous reprenions la séance à 11 heures. En d'autres mots, nous nous rencontrerions à 10 heures, éliminerions les membres du Bureau, suspendrions la séance pour des consultations et reviendrions à 11 heures.

Mais si nous estimons, à ce stade, que de nouveaux faits sont apparus d'un jour à l'autre et que nous ne souhaitons pas cette suspension, nous pourrions continuer par tous les moyens. Mais je veux être sûr que si nous continuons, nous ne répèterons pas ce qui est arrivé hier soir. Nous pouvons continuer de débattre, mais il faut espérer que le processus sera un peu moins chaotique. Je ne m'attends pas à ce qu'il y ait un accord automatique. Nous devons poursuivre nos discussions. Nous avons nos divergences, mais nous devons nous rendre compte que nous ne pouvons pas prolonger ce processus indéfiniment.

J'en conclus, comme le représentant du Royaume-Uni l'a dit, que la Commission estime qu'il n'est pas nécessaire de suspendre la séance. Mais j'aimerais savoir où nous en sommes à présent et, s'il y a un consensus ou une convergence de vues sur la question de savoir où nous en sommes, alors je pense que nous pouvons continuer sans suspension.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Il arrive que nous prenions une décision pour ensuite nous rendre compte que la situation est différente, et nous changeons notre décision. Je rappelle aux membres que vendredi, nous avons décidé de lever la séance lundi, mais ce n'était pas possible, donc nous voici ici.

Quant aux observations faites par notre collègue du Royaume-Uni, nous aimerions, nous aussi, savoir où nous en sommes à présent. Si les membres estiment que les paragraphes 8 et 9 doivent rester tels quels, et que le paragraphe 10 est la dernière formulation proposée par l'Égypte et qu'elle fait l'objet d'un

accord, alors je pense que nous pouvons continuer de façon officielle et peut-être, espérons-le, terminer avec l'adoption du rapport.

M. McBride (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Pardonnez-moi de prendre à nouveau la parole. Je suis heureux de lire ce qui se trouve sur la table et qui indique où nous en sommes en ce moment. Il serait donc peut-être utile de voir si les autres délégations sont d'accord sur ce qui est proposé, de voir si nous pouvons progresser sur ces questions, et ensuite passer aux autres parties du rapport.

Je m'en remets à vous, Monsieur le Président, et je suis ravi de lire les paragraphes qui, d'après ce que j'ai compris, ont fait l'objet d'un accord hier soir. Si vous voulez que j'en donne lecture, je serai ravi de le faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je n'ai pas d'objection à ce que le représentant du Royaume-Uni en donne lecture, mais je veux être sûr que ce dont il va donner lecture reflète non seulement son opinion, ou celle de l'Union européenne, mais aussi l'opinion générale de la Commission à ce moment-là.

Le représentant du Royaume-Uni veut-il donner lecture des paragraphes?

M. McBride (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire que c'est ce que je crois qui a fait l'objet d'un accord. Je ne puis rien faire d'autre que dire ce que je crois être.

Le paragraphe 8 se lirait comme suit :

« Le 18 juillet 2005, la Commission a convenu, *ad referendum*, d'inscrire la question suivante sur le désarmement nucléaire, telle que proposée par le Président, à l'ordre du jour provisoire de sa session de fond :

i) "Recommandations relatives au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, en particulier dans le but d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire." »

Le paragraphe 9 se lirait comme suit :

« Le 19 juillet 2005, la Commission a décidé de modifier la question ii) ci-dessus, à savoir la proposition du Président concernant le désarmement classique. En même temps, elle a décidé, *ad referendum*, d'inscrire la question

suivante relative aux armes classiques à l'ordre du jour provisoire de sa session de fond :

- ii) “Mesures pratiques de renforcement de la confiance dans le domaine des armes classiques.” »

Le paragraphe 10 se lirait comme suit :

« Le 20 juillet, la Commission a décidé aussi, *ad referendum*, dans le cadre du paquet comprenant les deux questions de l'ordre du jour comme il est indiqué ci-dessus, que la question des mesures destinées à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission du désarmement sera examinée en séance plénière à sa session de fond de 2006, un temps équitable y étant alloué.” »

M. Shamaa (Égypte) (*parle en anglais*) : S'agissant de l'intervention qu'a faite notre collègue du Royaume-Uni, je voudrais simplement éclaircir notre suggestion à propos du paragraphe 10, qui est la suivante :

« Le 20 juillet, la Commission a décidé aussi, *ad referendum*, en plus des deux questions de l'ordre du jour approuvées comme il est indiqué ci-dessus, d'inclure le texte suivant dans son rapport : “la question des mesures destinées à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission du désarmement sera examinée en séance plénière à sa session de fond de 2006, un temps équitable y étant alloué”. »

M. McBride (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : En principe, nous nous contentons de la modification apportée à ce que j'ai lu. Si aucune délégation n'a d'autres questions, je pense que nous pouvons passer à la partie suivante du rapport.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que la Commission accepte la formulation présentée il y a quelques minutes par le représentant de l'Égypte pour le paragraphe 10 et qu'elle adopte le paragraphe 10 tel qu'amendé?

Le paragraphe 10, tel qu'amendé, est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai indiqué au début de notre séance d'hier que j'avais un amendement ou un ajout à apporter au rapport, qui pourrait être inséré, d'après moi, sous le numéro 10 *bis* ou 11 *bis*. Je pense qu'il serait probablement préférable de le mettre après le paragraphe 10. Le paragraphe 10 *bis* donnerait donc ce qui suit :

« Une délégation a demandé des délais supplémentaires avant de donner son approbation finale au projet de rapport et au paquet y figurant. »

Il y a une référence au paragraphe 10 *bis* au « paquet » – je tiens à attirer l'attention sur ce point par souci de précision : ce paquet ne figure nulle part avant cette mention et la proposition égyptienne ne fait pas référence à un paquet.

M. Shamaa (Égypte) (*parle en anglais*) : Le paragraphe 10, tel qu'il a été adopté, commence ainsi :

« Le 20 juillet 2005, la Commission a décidé aussi, *ad referendum*, en plus des deux questions de l'ordre du jour approuvées comme il est indiqué ci-dessus, d'inclure le texte suivant dans son rapport : ».

Le texte est ensuite cité.

Le Président (*parle en anglais*) : Y a-t-il des observations sur le paragraphe 10 *bis* proposé?

M. Rachmianto (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je n'ai rien à redire à l'amendement. En ce qui concerne la séquence, toutefois, la référence au paquet apparaît au paragraphe 11. Peut-être serait-il plus logique d'insérer votre amendement après le paragraphe 11, et non après le paragraphe 10.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prends note des observations du représentant de l'Indonésie.

M^{lle} Majali (Jordanie) (*parle en anglais*) : Mon collègue de l'Indonésie a dit exactement ce que je m'apprêtais à dire : il serait préférable que le paragraphe supplémentaire fasse suite au paragraphe 11 ou peut-être au paragraphe 12 auquel il pourrait être relié. Ce serait préférable, de l'avis de ma délégation.

Le Président (*parle en anglais*) : Y a-t-il une délégation qui souhaite faire des observations sur l'endroit où nous devons insérer le paragraphe avant que nous passions au fond?

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Je pense, Monsieur le Président, que votre proposition est acceptable pour ma délégation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois donc comprendre que les États-Unis préféreraient que ce soit 10 *bis* et non 11 *bis*.

M. Rachmianto (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je souhaite obtenir une précision : les observations faites par mon collègue des États-Unis sont appréciables, mais, puisque votre proposition – c'est-à-dire « 10 bis », pour le moment – porte sur le « paquet » et que ce paquet est cité au paragraphe 11, il semble à ma délégation que le placer à la suite du paragraphe 10 ne serait pas logique. Nous ne devrions pas faire référence à quelque chose qui n'a pas déjà été mentionné.

Le Président (*parle en anglais*) : Je propose que nous passions maintenant au fond. Si nous passons au fond, la question de l'endroit où situer cette mention ne s'appliquera peut-être pas.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais obtenir une précision. S'agissant de la formule choisie pour « une délégation », ma délégation, en tout cas, avait cru comprendre que lorsque nous adoptions quelque chose *ad referendum*, cela impliquait que toutes les délégations avaient besoin de temps pour en référer à leur capitale en lui communiquant le paquet final – ou quelque solution que nous ayons arrêtée – et en attendre les consignes. Je n'ai rien à redire à la décision, en l'occurrence, de mettre en exergue une délégation donnée, mais nous devrions à tout le moins indiquer par une simple phrase que toutes les délégations en ont référé à leur capitale au sujet du paquet, ou de la solution arrêtée. Je pense que si nous voulons que tout soit consigné, tout doit être consigné.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Iran aurait-il une formule à proposer pour nous faciliter la tâche – juste un premier jet – afin que nous l'examinions? Veut-il remplacer le 10 bis par quelque chose d'autre? Il nous a donné une idée; pourrait-il me donner un brouillon de formule ou un premier jet pour que nous puissions travailler dessus?

M^{me} Leong (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : S'agissant du paragraphe dont nous parlons, il serait utile, pour qu'il y ait cohérence entre les paragraphes, de mentionner aussi la date des faits dans ce paragraphe, puisqu'une date est mentionnée aux paragraphes 8, 9, 10 et 12. Il serait utile que ce paragraphe dont nous parlons mentionne aussi la date à laquelle sont survenus les faits mentionnés.

Le Président (*parle en anglais*) : J'en prends note.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je n'insiste plus sur ma proposition.

M. Gala López (Cuba) (*parle en anglais*) : Dans cette proposition pour le paragraphe 11 bis, nous suggérons qu'avant la phrase « une délégation a demandé un délai supplémentaire », nous introduisions une référence à l'accord *ad referendum*. Une façon de le reformuler pourrait être : « après adoption *ad referendum* du paquet, une délégation a demandé un délai supplémentaire ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais répéter la proposition cubaine telle que je l'ai entendue. Je crois comprendre que le représentant de Cuba suggère de modifier le paragraphe 10 bis ou 11 bis comme suit :

« Après accord *ad referendum* sur le paquet, une délégation a demandé un délai supplémentaire avant d'apporter son approbation définitive au projet de rapport et au paquet y figurant. »

Est-ce le texte que suggère Cuba? J'ai lu le reste du passage également.

Pour que nous puissions aller plus vite en tenant compte de la suggestion de la représentante du Venezuela concernant la date, nous pourrions ajouter : « Le 20 juillet 2005, après accord *ad referendum* sur le paquet, une délégation a demandé un délai supplémentaire », *et cætera*. Voilà où nous en sommes maintenant.

M. Shamaa (Égypte) (*parle en anglais*) : Au début de la séance, Monsieur le Président, vous avez proposé que nous disposions d'un peu de temps pour tenir des consultations. Aussi pourrions-nous peut-être avoir 5 ou 10 minutes pour y réfléchir afin de ne pas prolonger le débat sur les paragraphes restants?

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de saisir la Commission, je voudrais entendre le représentant du Royaume-Uni, qui a demandé la parole.

M. McBride (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je pense que la suggestion de mon collègue égyptien est tout à fait raisonnable à ce stade. Je serais d'accord pour une pause de 5 ou 10 minutes.

Toutefois, avant de suspendre, je voudrais simplement souligner l'une de mes divergences possibles en ce qui concerne la proposition du représentant cubain. Il a suggéré « après adoption *ad referendum* du paquet ». Je me souviens que lors des

débats que nous avons eus, c'était « après la suppression des termes “*ad referendum*” du paquet, une délégation... ». Sinon, tel quel, cela donne l'impression que la Commission était convenue du paquet, et qu'ensuite une délégation a déclaré, « Eh bien, en fait, nous ne sommes pas d'accord; nous devons consulter notre capitale », alors qu'en fait, nous avions un paquet avec la mention « *ad referendum* », nous avons supprimé les termes « *ad referendum* », et cela est devenu le paquet. C'est alors qu'une délégation a déclaré qu'il lui fallait consulter sa capitale avant de pouvoir approuver le rapport final et le paquet y figurant. C'est une très petite différence, mais je pense qu'aux fins du rapport, nous devons faire clairement savoir que le paquet n'a jamais été agréé. Nous avons convenu de supprimer une référence, et c'est alors qu'il a fallu plus de temps à une délégation.

M^{me} Aghajanian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je souscris pleinement aux observations que vient de faire notre collègue du Royaume-Uni. Au vu de ces observations, je suis d'avis que le paragraphe devrait paraître en tant que 11 *bis* et non 10 *bis*.

M. Shamaa (Égypte) (*parle en anglais*) : Je dois dire que je suis en partie d'accord avec ce que notre collègue du Royaume-Uni vient de dire. Toutefois notre souvenir des faits survenus le 20 juillet diffère légèrement. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé une pause de 5 à 10 minutes pour que nous puissions réfléchir à la formulation.

En outre, avant de faire une pause, je voudrais indiquer que nous appuyons pleinement la proposition de notre collègue indonésien concernant l'emplacement du paragraphe – une fois qu'un accord sera intervenu – après le paragraphe 11.

M^{me} Notutela (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Pendant la pause, je pense que nous devons également nous consulter pour savoir si, en fait, nous avons besoin de ce paragraphe. Pour ma délégation, nous n'en avons pas vraiment besoin, puisque tout était *ad referendum*, c'est-à-dire que chacun a dû consulter sa capitale pour obtenir l'approbation finale pour tout cela. Aussi devons-nous nous demander si nous avons effectivement besoin de ce paragraphe.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Il semble qu'il y ait des divergences de vues sur cette nouvelle formulation. Je voudrais simplement appuyer l'observation faite par notre collègue de l'Arménie. S'il y a accord sur la nécessité de faire mention, dans ces paragraphes, de la demande

d'un délai supplémentaire après que les termes « *ad referendum* » ont été supprimés, elle devrait sans aucun doute être introduite après le paragraphe 11.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis d'accord pour dire qu'une suspension de séance de 5 à 10 minutes serait peut-être une bonne idée. Je souhaiterais également mentionner que nous avons entendu, aussi tard qu'hier, plusieurs délégations suggérer à raison que rien n'est agréé jusqu'à ce que tout soit agréé. Par conséquent, dans ce contexte, la suggestion de la représentante sud-africaine est peut-être une bonne manière de procéder.

M. McBride (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais également faire une remarque sur la proposition sud-africaine, dont je pense qu'elle serait une très bonne façon de progresser, par laquelle nous pourrions supprimer tant le paragraphe 11 que le paragraphe 10 *bis* ou 11 *bis*, comme l'a suggéré le Président, car je pense que cela refléterait la situation vu la tournure des événements. Bien qu'il soit bon d'inclure le paragraphe 11, il ne change pas en somme le fond du rapport, dans la mesure où nous n'allons, en fait, recommander aucun point de l'ordre du jour. Je pense par conséquent que la proposition sud-africaine de supprimer le paragraphe 11 signifie que nous n'avons plus à nous préoccuper d'un paragraphe 10 *bis* et d'un paragraphe 11 *bis*, et que nous pouvons passer directement à l'examen du paragraphe 12.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons donc avoir une suspension. Je pense que la Commission, entre autres choses, et si nécessaire, s'attachera en premier à la question de savoir si nous incluons le paragraphe 10 *bis* ou peut-être le paragraphe 11 *bis*. Deuxièmement, si nous convenons qu'il faut l'inclure, la Commission décidera si elle accepte ou pas l'amendement proposé par Cuba, ainsi que la référence supplémentaire à la date, proposée par le Venezuela. La troisième question est, si nous convenons de l'inclure, de décider de sa place. Le représentant du Royaume-Uni vient également de faire référence au paragraphe 11. Je suggérerais par conséquent que la Commission examine ces questions et reprenne la séance vers 11 heures 15 – je ne sais pas combien de temps sera nécessaire.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Avant que nous ne suspendions cette séance, si j'ai bien compris, il y a une proposition visant à supprimer les deux nouveaux paragraphes 10 *bis* ou 11 *bis* et 11. Je n'ai entendu personne faire part

de leur ferme souhait de garder ces deux paragraphes. Si tel est le cas, nous n'avons peut-être pas besoin de suspendre et nous pouvons juste convenir de supprimer ces deux paragraphes et passer directement à l'examen du paragraphe 12.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prends note de ce qu'a dit le représentant de l'Iran. Mais, pour être sûr, suspendons brièvement la séance, ne serait-ce que pour trois minutes. Mais je pense qu'il nous faut le faire, de manière à ce que, à notre retour, je sache exactement où nous en sommes. Je vais par conséquent suspendre la séance pour 10 minutes. Nous reprendrons nos travaux à 11 heures 15.

La séance, suspendue à 11 h 3, est reprise à midi.

Le Président (*parle en anglais*) : Il semble finalement que nous avons besoin de suspendre la séance, car nous étions supposés revenir à 11 h 15 et il est bien plus tard que cela. J'espère que les résultats sont positifs.

La parole est aux représentants qui souhaitent exposer les résultats des consultations qui se sont tenues entre les groupes ces 45 dernières minutes.

M. Najafi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je n'ai pas été chargé de présenter les résultats des consultations, mais je vois que les autres collègues attendent peut-être que quelqu'un brise la glace.

Nous avons discuté des bénéfiques et des avantages de faire figurer dans le rapport les détails sur ce qui s'est passé durant les réunions et les négociations. Comme il y a de légères divergences, cela pourrait causer des problèmes d'un point de vue de la formulation. Aussi, pour pouvoir avancer rapidement et adopter le rapport, nous avons dégagé une sorte d'accord sur le rapport. Nous avons convenu de retirer le paragraphe 11, le nouveau paragraphe 10 *bis*, et le paragraphe 14.

Comme pour certaines délégations, l'ajout d'un nouveau paragraphe – le 10 *bis* – posait problème, je pense que c'était la meilleure chose à faire. Je crois comprendre que toutes les délégations qui ont pris part aux consultations ont approuvé cette démarche, bien qu'il y ait d'autres options qui présentent des avantages, mais, pour l'instant, la meilleure chose à faire, nous semble-t-il, est de supprimer ces paragraphes et ensuite passer rapidement à l'adoption du rapport.

Il a également été suggéré de supprimer le paragraphe 16. Lorsque nous aborderons ce paragraphe, nous pourrions peut-être également en discuter. La raison pour laquelle il a été suggéré de le supprimer tient essentiellement à son aspect pratique et non à sa teneur, car il n'est en effet pas possible que ces consultations aient lieu. Toutes les délégations participent au sommet puis à la Première Commission. En termes pratiques, il ne sera pas possible de poursuivre les débats, pour ensuite passer directement à la session d'organisation en novembre ou décembre et puis, de là, poursuivre nos consultations, si nous en avons le temps, jusqu'à la prochaine session de fond.

Ce que j'ai dit n'engage que moi, et j'espère qu'avec l'accord que nous avons dégagé durant les consultations, nous pourrions très vite adopter le rapport.

M. McBride (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais simplement confirmer que ma vision des choses est la même que celle du représentant de l'Iran : supprimer le paragraphe 11, le paragraphe supplémentaire que vous aviez suggéré d'appeler 10 *bis* ou 11 *bis*, et le paragraphe 14. Je pense qu'il était question également de retirer le mot « aussi » au début du paragraphe 15, qui n'y figure que pour la forme.

S'agissant des discussions au sujet de la suppression du paragraphe 16, qui, comme mon collègue de l'Iran l'a souligné, ne se ferait que d'un point de vue pratique, je crois également comprendre que nous serions – ainsi que de nombreuses autres délégations, me semble-t-il – prêts à poursuivre ce débat en marge de la Première Commission et dans un format moins structuré afin de voir si nous pouvons résoudre le problème des questions de fond à inscrire à l'ordre du jour pour 2006.

Enfin, il a également été question de remplacer le « 25 juillet », au paragraphe 18, par le « 26 juillet ». C'est, il me semble, ce qui a été convenu et, compte tenu de tout cela et quitte à revoir le paragraphe 5, je pense également que nous sommes à un doigt de nous mettre d'accord sur un rapport.

Le Président (*parle en anglais*) : Une autre délégation souhaite-t-elle confirmer la vision présentée par les représentants de l'Iran et du Royaume-Uni?

Sinon, je suggère que nous passions au paragraphe 10 *bis*.

M. McBride (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, à l'issue des consultations qui ont eu lieu durant la suspension et suite à l'intervention faite par mon collègue iranien, confirmée par ma délégation – et, je m'empresse de dire, étant donné qu'il n'y avait aucune autre interprétation des faits – je crois comprendre qu'il n'y a plus de paragraphe 10 *bis* sur la table. Je pense donc que le paragraphe suivant – si vous tenez à procéder paragraphe par paragraphe – sur la table est, si je comprends bien, le paragraphe 12, qui a fait l'objet de consultations élargies qui ont porté sur le reste du rapport. Je suis heureux de participer au débat, mais je pense que j'ai dit tout ce qu'il y a à dire au sujet du reste du rapport jusqu'au paragraphe 5.

Le Président (*parle en anglais*) : Veuillez m'excuser. Je n'avais pas l'intention d'ouvrir un débat sur le paragraphe 10. Nous devons suivre les procédures agréées. Il a été convenu, lors des consultations, de supprimer quelque chose; j'en ai pris note. Maintenant, nous devons nous prononcer sur la suppression du paragraphe 10 *bis*. Je n'ai pas voulu dire que j'allais ouvrir le débat sur le paragraphe 10 *bis*. Nous procéderons paragraphe par paragraphe.

Donc, sur la base des explications fournies par les représentants du Royaume-Uni et de l'Iran, puis-je considérer que la Commission souhaite supprimer le paragraphe 10 *bis*?

Le paragraphe 10 bis est supprimé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons à présent au paragraphe 11.

Une fois encore, sur la base de l'interprétation que nous avons reçue des délégations de l'Iran et du Royaume-Uni, il semble qu'il y ait accord sur le fait que la Commission doit supprimer le paragraphe 11. Je n'entends pas d'objection.

Le paragraphe 11 est supprimé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au paragraphe 12, tel qu'il figure au document A/CN.10/2005/CRP.2/Rev.3. S'il n'y a pas d'observations, je considérerai que la Commission souhaite maintenir le paragraphe 12.

Le paragraphe 12 est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du paragraphe 13, au titre de la section III. Y a-t-il des observations ou des corrections? Je n'en entends aucune.

Le paragraphe 13 est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen de la section IV. Sur la base de l'interprétation donnée par les représentants du Royaume-Uni et de l'Iran et de l'accord auquel les membres sont parvenus au cours des consultations officieuses, il est proposé de supprimer le paragraphe 14. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite supprimer le paragraphe 14.

Le paragraphe 14 est supprimé.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant examiner le paragraphe 15. Le représentant du Royaume-Uni a proposé de supprimer le mot « Également » du début du paragraphe 15. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite supprimer ce mot, et que la phrase se lit comme suit : « Le 26 juillet 2005 ».

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur l'examen du paragraphe 15, tel qu'amendé. S'il n'y a pas d'observations, je considérerai que la Commission souhaite maintenir le paragraphe 15, tel qu'amendé.

Le paragraphe 15, tel qu'amendé, est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au paragraphe 16. Je crois comprendre que nous aurons peut-être à apporter quelques rectifications à ce paragraphe.

M. Baldi (Italie) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux que nous ayons désormais trouvé la cadence voulue pour l'examen du rapport.

Je voulais simplement faire part de mon interprétation de ce qui a été proposé concernant le paragraphe 16. D'après ce que j'ai compris, il doit être supprimé et je pense que nous pouvons tout à fait nous en accommoder. Nous serions favorables à la suppression du paragraphe 16.

Le Président (*parle en anglais*) : Devons-nous supprimer le paragraphe 16? Il semble que tel soit, maintenant, le souhait de la Commission.

Le paragraphe 16 est supprimé.

Le Président (*parle en anglais*) : Maintenant, nous allons nous prononcer sur le paragraphe 17, au

titre de la section IV. Y a-t-il des observations ou des amendements? Je n'en vois pas.

Le paragraphe 17 est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Enfin, nous passons à l'examen du paragraphe 18.

M^{lle} Majali (Jordanie) (*parle en anglais*) : Je pense que la date citée au paragraphe 18 doit être rectifiée pour montrer que la Commission a adopté le rapport le 26 juillet. En dehors de cela, le paragraphe est acceptable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prends note de qui vient d'être dit. Par conséquent, le paragraphe 18 doit se lire comme suit :

« À la même séance, le 26 juillet 2006, la Commission a adopté l'ensemble de son rapport destiné à la soixantième session de l'Assemblée générale. »

M^{lle} Majali (Jordanie) (*parle en anglais*) : Il ne s'agit plus de la même séance. Nous devons supprimer « À la même séance » et commencer par « le 26 juillet ».

Le Président (*parle en anglais*) : Le paragraphe 18 se lirait donc comme suit :

« Le 26 juillet 2006, la Commission a adopté l'ensemble de son rapport destiné à la soixantième session de l'Assemblée générale. »

S'il n'y a pas d'autres observations, je considérerai que la Commission souhaite maintenir le paragraphe 18, tel qu'amendé.

Le paragraphe 18, tel qu'amendé, est maintenu.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons maintenant achevé notre examen de tous les paragraphes. Par parenthèse, je pense que nous devons rectifier le paragraphe 5 en fonction de la décision que nous avons prise ce matin d'élire deux vice-présidents supplémentaires à la Commission.

M. McBride (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Oui, Monsieur le Président, vous avez fait observer que nous devons encore examiner le paragraphe 5. Je pense qu'il y avait un autre amendement concernant la question de citer nommément les deux nouveaux membres du Bureau, dont nous avons discuté au début de notre examen du rapport, lorsque nous avons remplacé le mot « À » par l'expression « Au cours

de ». Je pense que cet amendement a la faveur de plusieurs délégations. Je voulais simplement vérifier que cela se trouvait bien dans votre version actuelle du texte.

Le Président (*parle en anglais*) : Cela s'y trouve effectivement.

À présent, je crois que je peux dire que j'ai l'honneur d'annoncer que le rapport de la séance d'organisation de la Commission est adopté dans son ensemble.

Le rapport est adopté dans son ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de terminer, je voudrais, si les membres me le permettent, faire quelques observations en ma qualité de Président de la Commission.

Je suis convaincu qu'à ce stade, nul ne devrait sous-estimer ce que nous avons accompli en trois jours la semaine dernière, du 18 au 20 juillet, contre toute attente – au-delà même de nos propres attentes. Je suis convaincu que nous ne devrions pas permettre que ce que nous avons accompli soit entièrement éclipsé par d'autres problèmes – des problèmes que nous reconnaissons tous. Nous sommes parvenus à un point où, par nos accomplissements, j'ai le sentiment que nous faisons savoir à l'Assemblée générale, et à la communauté internationale dans son ensemble, que la Commission du désarmement est viable et prête à assumer de nouveau – j'insiste, à assumer de nouveau – sa pleine responsabilité en tant qu'organe spécialisé de l'Assemblée générale.

Je suis convaincu – et je pense exprimer ici les vues de l'écrasante majorité des membres de la Commission – que nous envoyons également un message à l'autre composante du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, la Conférence du désarmement à Genève, à savoir que la situation internationale actuelle, notamment les menaces et défis divers, appelle à un changement d'attitude dans les délibérations, ainsi que dans les négociations, relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Je pense que nous pouvons dire – que la Commission du désarmement a donné l'exemple, en dépit des résultats de la présente séance.

La Commission a-t-elle été dans l'incapacité de s'entendre sur son ordre du jour? C'est une question rhétorique; je vous laisse y répondre – moi, je ne le peux. Je pense me faire l'écho de l'humeur, ou de l'esprit, qui a prévalu la semaine dernière en disant

que, bien qu'il soit difficile d'expliquer au monde extérieur ce que nous avons réalisé – voire même à nous-mêmes – le fait est que la Commission a convenu d'inscrire deux questions à son ordre du jour pour l'an prochain. Elle a convenu également de tenir un débat approfondi sur la question des méthodes de travail de la Commission. Toutefois, il est regrettable – et c'est là le paradoxe, je dois dire – qu'elle ait hésité, il me semble – je ne dis pas qu'elle ne l'a pas fait, de dire à l'organe dont elle relève, l'Assemblée générale, qu'elle est parvenue à cet accord. Elle a hésité – je ne dis pas qu'elle ne l'a pas fait – à admettre qu'elle était prête à respecter son propre accord.

Avec le recul que me donnent mes fonctions de Président, tout ce que je peux dire est qu'en dépit d'une série d'événements, nous avons réussi à former une nouvelle coalition en vue de revitaliser une Commission du désarmement en sommeil. Lorsque je parle d'une nouvelle coalition, j'insiste là-dessus, car nous en avons eu la preuve il y a quelques minutes, lorsque les délégations des différents groupes se sont assises autour de la table de négociations pour tenter de régler la question. C'est pour moi une expression ou une manifestation de cette nouvelle coalition dont je parlais. J'ai l'espoir que cette coalition qui comprend différents groupes sera préservée lors des consultations – officieuses ou autres – en vue de la prochaine session d'organisation de la Commission.

Je voudrais remercier les membres de la Commission pour la confiance qu'ils ont placée en moi et les autres membres du Bureau qui ont facilité les consultations, nous permettant ainsi de parvenir à l'adoption du rapport de la session d'organisation de la Commission.

M. Gala López (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions dire que nous avons pris dûment note de votre déclaration, Monsieur le Président. Nous voudrions également dire ce qui suit.

En premier lieu, nous soulignons qu'aussi bien lors des consultations qui ont eu lieu au début du mois de juillet que pendant cette séance d'organisation, les délégations qui composent le groupe du Mouvement des pays non alignés, à mon avis, ont fait preuve d'une véritable attitude constructive qui correspond à notre volonté réelle de parvenir à un accord sur les questions à inscrire à l'ordre du jour de fond, dans le cadre établi par la décision 52/492 et la résolution 59/105, adoptées par consensus par l'Assemblée générale. La délégation cubaine a pris une part active à ces débats.

En ce qui concerne l'accord que vous avez évoqué, c'est-à-dire l'accord *ad referendum* sur les questions à inscrire à l'ordre du jour de fond auquel nous sommes parvenus la semaine dernière, ma délégation regrette réellement qu'il n'ait pas été possible finalement de l'approuver aujourd'hui, étant donné que la délégation des États-Unis a choisi de proposer un amendement de fond. Il est également très regrettable que la Commission du désarmement n'ait pas pu cette année non plus tenir sa session de fond.

De ce fait, à notre avis, la situation dans laquelle se trouve la Commission du désarmement est de plus en plus préoccupante, et, en général, le mécanisme multilatéral pour le désarmement. Pour sortir de cette situation, nous réaffirmons qu'il faut un appui politique renouvelé de la part de la communauté internationale, et en particulier des États qui remettent en cause les priorités en matière de désarmement établies par l'Assemblée générale, y compris lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous voudrions également rappeler qu'aucun changement dans les méthodes de travail de la Commission ne pourra apporter de réponse au fait établi que la volonté politique nécessaire pour faire progresser l'effort multilatéral de désarmement n'existe pas chez certains États, en particulier en ce qui concerne la question du désarmement nucléaire. Ce qui s'est passé à cette séance d'organisation en est précisément une preuve flagrante.

Nous espérons que, dans le contexte des travaux de la Première Commission lors de la prochaine session de l'Assemblée générale, nous pourrions progresser de manière résolue afin de créer les conditions nécessaires pour que la Commission puisse tenir sa session de fond en 2006.

Enfin, ma délégation voudrait dire et rappeler que nous sommes convaincus que la Commission du désarmement doit être préservée dans la mesure où il s'agit de l'organe délibérant spécialisé du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement.

M. Bravaco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais remercier le Président de ses efforts de ces derniers jours.

Vendredi, le 22 juillet, les États-Unis ont proposé un amendement à l'ordre du jour provisoire sur les armes nucléaires qui, s'il était accepté, permettrait à la Commission du désarmement de commencer ses travaux de fond à sa session de 2006. Certaines délégations avaient des questions relatives à

l'amendement américain. Au cours des prochains débats prévus cet automne, les États-Unis se tiendront prêts à débattre de l'amendement qu'ils ont proposé et de questions connexes, au moment où nous nous préparons ensemble pour la session d'organisation de 2006 de la Commission dans le courant de cette année.

Nous avons beaucoup progressé sous la direction du Président. Les États-Unis attendent avec intérêt de prendre part avec toutes les délégations à un effort visant à mettre la dernière main à nos arrangements relatifs à l'organisation de la session de 2006.

M. McBride (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais saisir cette occasion pour remercier le Président d'avoir dirigé nos travaux au cours de ces derniers mois. Je souhaiterais également remercier mes collègues du Bureau et les autres délégations de leur attitude constructive qui nous a permis d'accomplir des progrès importants ces neuf derniers jours. L'Union européenne reste attachée à poursuivre ses travaux avec le Président et avec les autres délégations en vue d'un accord sur un ordre du jour de fond pour notre session de 2006.

Enfin, je souhaiterais remercier les membres du Secrétariat et les interprètes d'avoir facilité nos travaux. Nous avons mis leur patience à l'épreuve et nous nous sommes révélés, par moment, exigeants, mais ils ont toujours su travailler avec professionnalisme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaiterais reprendre à mon compte les remerciements exprimés par le représentant du Royaume-Uni aux interprètes. J'ai dit l'autre jour que nous avons le privilège de pouvoir nous déplacer alors qu'ils sont en quelque sorte enfermés dans leur cabine. Je pense qu'ils ont fait un travail fantastique et nous en sommes tous très contents. Nous avons au moins été en mesure d'adopter notre rapport.

J'ai écouté les sentiments exprimés par les délégations qui ont pris la parole. Je suis sûr que celles

qui n'ont pas pris la parole partagent ces sentiments.

J'espère que quelque chose se produira – et cela serait pour le mieux – entre maintenant et l'année prochaine. Je ne sais pas comment cela va se produire mais, en tant que représentant de mon pays, ou autrement, je suis prêt à travailler avec les autres délégations au sein du Mouvement des pays non alignés. Comme je l'ai souligné – et j'espère ne pas trop me répéter – il nous faut échanger entre les groupes jusqu'à décembre ou l'année prochaine. Nous en avons besoin.

M. Lazo-García (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela est un peu préoccupée par le résultat de la présente session de la Commission.

Nous pensons qu'un élément important a entravé le développement de tout le système de désarmement depuis que les États-Unis ont développé une politique de mise au point de nouvelles armes atomiques. En dépit des efforts réalisés par le délégué des États-Unis pour essayer de convaincre son gouvernement – comme il l'a dit – afin que nous puissions parvenir réellement à un accord sur les questions à inscrire à l'ordre du jour de fond de la Commission du désarmement, cela n'a pas été possible.

Il me semble, du point de vue depuis lequel nous devons aborder ce problème de réflexion, que les gouvernements qui sont sans cesse en train de mettre au point des armes de moindre valeur stratégique ont l'intention d'utiliser ces armes. Par conséquent, je pense que tout le mécanisme du système n'est pas à la hauteur car, précisément, il s'agit un peu de changer tout le système de désarmement afin de faciliter l'emploi de ces armes. La délégation vénézuélienne est préoccupée par cela et voulait le faire savoir à cette Commission.

La séance est levée à 12 h 35.